



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 14 mars 2025

LES PROFESSIONNELS DES FILIERES VOLAILLE ET CANARD DENONCENT LE DESENGAGEMENT DE L'ETAT DANS LE FINANCEMENT INDISPENSABLE DE LA VACCINATION CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE ET RECLAMENT UN MAINTIEN DE CE FINANCEMENT A HAUTEUR DE 70%

Les interprofessions de la Volaille de chair – ANVOL, du Foie Gras – le CIFOG, des œufs – le CNPO, du gibier de chasse - InterProchasse et le comité interprofessionnel du canard à rôti le CICAR ont été informées par le cabinet de Madame Annie Genevard, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, des changements concernant le financement de la campagne de vaccination pour 2025-2026. A la suite d'un arbitrage de Matignon, l'État a décidé unilatéralement de baisser drastiquement sa participation financière de 70% à 40%, transférant ainsi la responsabilité de l'achat, de l'acheminement et du stockage des vaccins aux filières concernées.

Cette décision, annoncée dans un premier temps par la presse, sans consultation préalable ni prise en compte des recommandations des acteurs du secteur, soulève de vives inquiétudes et un fort mécontentement parmi les éleveurs et les professionnels des filières concernées.

En effet, cette très forte baisse du cofinancement va entraîner un rejet de certains éleveurs, mettant en péril la cohésion et le succès du dispositif de vaccination et par conséquent augmentant le risque zoonotique pour la santé publique. L'acceptabilité collective de ce dispositif a permis de garantir son efficacité. Il faut absolument préserver la motivation de tous les acteurs des filières concernées.

Le maintien d'un financement à hauteur de 70% par l'État est vital et indispensable pour maintenir l'efficacité de la vaccination, qui évite l'abattage préventif de milliers d'animaux et dont le coût est considérablement inférieur par rapport aux indemnités. Ces dernières ayant coûté plus de 1 milliard d'euros à l'Etat lors des précédentes crises. Cette vaccination des canards protège en effet l'ensemble des volailles sensibles au virus et évite la circulation de virus potentiellement transmissibles à d'autres espèces : c'est plus de 700 foyers qui ont été évités grâce à la vaccination en 2023 et 2024 selon les conclusions d'une étude de la Chaire de biosécurité et de santé aviaires de l'Ecole nationale vétérinaire de Toulouse (Unité IHAP - ENVT-INRAE). Ce véritable défi technique a été assumé par un engagement sans faille sur le terrain. Le coût total de la campagne de vaccination est estimé à plus de 90 millions d'euros sur un an pour les 2 filières chair et foie gras (fabrication du vaccin, administration, suivi...) : les éleveurs et les filières ne peuvent supporter un tel coût !

Face à cette situation alarmante, le CIFOG, le CICAR, ANVOL, le CNPO et InterProchasse appellent le ministère à ouvrir immédiatement des discussions avec leurs représentants afin de trouver une solution viable pour continuer à protéger les volailles mais également les autres espèces animales potentiellement sensibles à l'Influenza Aviaire. La situation dans certaines régions du monde, comme aux Etats Unis d'Amérique, ou plus proche de nous en Hongrie, démontre que le choix d'une stratégie vaccinale contre l'Influenza Aviaire est la seule solution pour éviter une catastrophe sanitaire. L'Etat doit continuer à assumer ses responsabilités dans ce domaine !